

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BEAUCE LA ROMAINE

Département de Loir et Cher

SEANCE DU 9 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit le neuf juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est assemblé à Ouzouer le Marché sous la présidence de Monsieur ESPUGNA Bernard.

PRESENTS : ESPUGNA Bernard, POITOU Philippe, GASNIER Jean-Yves, GENDRAULT Sylvaine, LEGUAY Jacky, BLONDEAU Jean-Paul, RIGUET Marie-Madeleine, TRUBLARD Pierre, THIERRY Pascal, VENGEONS Laëtitia, BEAUMONT Michel, BRET Odile, BROUSSOT Delphine, BOURGOIN Brigitte, DAMAS Eric, PERSILLARD Maryse, SOARES Pascal, DREUX Sylviane, ROUBALAY Christian, LE GOFF Damien, BOIS Claude, MASSON Régis, RACINEAU Anne-Marie, DAUBRENET Sébastien, LEGAGNEUX Bénédicte, RAGOIS Eric, TETAULT Evelyne, BOUHIER Patrick, HENAUULT Didier

ABSENTS EXCUSES : CAQUERET-MICHELETTO Anne-Marie (donne pouvoir à Bernard ESPUGNA) BEDIU Jean-Paul (donne pouvoir à Eric RAGOIS) DUQUENET Aurore (donne pouvoir à Pierre TRUBLARD) RIGUET Thierry (donne pouvoir à RIGUET Marie-Madeleine) VINCENT-HABERT Noël (donne pouvoir à Pascal THIERRY), GENOT Brigitte (donne pouvoir à Philippe POITOU), BRICHET Philippe (donne pouvoir à VENGEONS Laëtitia), SEJOURNÉ Jérôme (donne pouvoir à Eric DAMAS), LAMPRIERE Isabelle (donne pouvoir à Odile BRET), MENON Joël (donne pouvoir à Pascal SOARES) NOUVELLON Marie (donne pouvoir à Maryse PERSILLARD), PELLE Béatrice (donne pouvoir à Jean-Yves GASNIER) GUIMBARD Didier (donne pouvoir à Sylviane DREUX), CŒUR JOLY Bernadette (donne pouvoir à Sylvaine GENDRAULT), KUZIORA Yoann (donne pouvoir à Christian ROUBALAY), BESNARD Olivier (donne pouvoir à Jacky LEGUAY), PELLÉ Hervé (donne pouvoir à BOIS Claude), NOUVELLON Benoît (donne pouvoir à MASSON Régis) CHARVIN Christophe (donne pouvoir à Sébastien DAUBRENET) , HUGUET Vincent (donne pouvoir à LEGAGNEUX Bénédicte), VENOT Dany (donne pouvoir à Anne-Marie RACINEAU), Jean-Charles GAUCHERON (donne pouvoir à Evelyne TETAULT), DESOEUVRES Céline (donne pouvoir à Jean-Paul BLONDEAU), GAUTHIER Dominique, TOUCHE Hubert, LECOMTE Camille, NOUVELLON Pascal, NOUVELLON Marc, GOUDEAU Gérard, SICARD Nicolas, TERRIER Cédric, HUCHET Christophe, CHACUN Thierry, CHAILLOU Francis, BENOIST Denis, SIMON Nadia

ABSENTS: BUATTI Christophe, LANZERAY Philippe, CHESNEAU Céline, EMERIT Olivier, CHEVALLIER Emmanuel, VERDELHAN-DES-MOLLES Pierre, BOULAY Chrystel, CALLAWERT Mickaël, LE VERGN Bérangère

Date de convocation : 29 Juin 2018

Secrétaire de séance : Odile BRET

Nombre de Conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 51

OBJET : COMPTE RENDU

DECISIONS MODIFICATIVES

- Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les virements de crédit suivants :

BUDGET GENERAL INVESTISSEMENT

Dépenses

2121 opération 2016-1 voirie (Arbres Croix Babinet)	+ 2 009€
2128 opération 2016-1 voirie (pavés Tripleville)	+ 1 026€
2151 opération 2016-1 voirie (Eclairage église, commerce OLM)	+ 1 076€
2051 opération 2016-2 matériel (Segilog)	+ 12 500€
2188 opération 2016-2 matériel (aspirateur, perco + vitrine cimetièrè)	+ 1 502€
2183 opération 2016-2 Matériel informatique	+ 387€
21318 opération 2016-3 bâtiments (logement mairie + travaux Colombe)	- 12 500€

21316 opération 2017-01 cimetière (Grillon +AD Funéraire) - 6 000€

Les travaux du SIDELC pour Membrolles prévus au compte 2152 doivent être reportés aux comptes suivants :

204412 Travaux Electricité SIDELC Membrolles	+ 21 824€
204422 Travaux Téléphone SIDELC Membrolles	+ 33 631€
21538 Travaux Eclairage Public SIDELC Membrolles	+ 71 946€
2152 opération 2018-01 Place Membrolles	- 127 401€

BUDGET EAU INVESTISSEMENT

2315 Travaux d'interconnexion	- 10 000€
211 Terrains (Achat + géomètre + frais notaires)	+10 000€

➤ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité**

TRAVAUX 2018

Devis retenus

- LA COLOMBE : THIERRY Gary et Proxi alu (28 377€ ttc)
- MEMBROLLES : SIDELC (127 399 €)
- PRENOUVELLON : LEGRAND E, Ets HENault, CHAUSSARD N, LMC ELEC, DESRUS A, DAMAS P (120 608.14€)
- OUZOUEUR LE MARCHE : EIFFAGE (132 599€ ttc)
- TRIPLEVILLE : DAMAS Eric (29 483.37€ ttc)
- VERDES : le projet d'aménagement de sécurité du carrefour de la poste sera présenté par le maître d'œuvre INCA mardi prochain. L'estimation prévisionnelle des travaux est de 67 630€ HT
- BLR VIDEO PROTECTION : un autre devis a été reçu pour un montant de 58 862€ de la société ISI ELEC (le matériel informatique dédié à ces caméras n'est pas compris dans ce devis)

Il est rappelé que plusieurs devis doivent être demandés suivant les montants :

- ✓ deux devis à partir de 500 € jusqu'à 25 000€ pour le matériel ;
- ✓ deux devis à partir de 2000 € et trois devis jusqu'à 25 000€ pour les travaux.

Principales subventions attendues par projets

COMMUNE	PROJET	MONTANT HT	DSR (réelle)	DETR (réelle)	AMENDE POLICE (prévision)
LA COLOMBE	MAIRIE : Fenêtres, portes, volets	23 647	10 404	7 094	
MEMBROLLES	Réaménagement place st Martin 1 ^{ère} tranche	150 000	28 000	37 929.55	3 000
OUZOUEUR LE MARCHE	Voirie	110 466	24 000	0	5 000
PRENOUVELLON	Extension salle des fêtes (2 ^{ème} tranche)	100 507	24 000		
SEMERVILLE	Cimetière	4 140	3 310		
TRIPLEVILLE	Toiture église (1 ^{ère} tranche)	24569	14741	4913	
VERDES	Aménagement carrefour poste	67 000	17 000	0	3 000
BLR	Video protection	66 370		16 592.50	
TOTAL		486 511	121 455	66 529.05	11 000
				198 196 (41%)	

EXTENSION SALLE DES FETES

Une consultation du choix d'un maître d'œuvre ou architecte doit être lancée pour définir le projet d'extension de salle des fêtes (coulisses) afin de lancer le permis de construire. Il faudra aussi déposer tous les dossiers de subvention possible avant tout démarrage des travaux.

ZRR

- Les zones de revitalisation rurale (ZRR) sont des parties du territoire français situées en zones rurales et rencontrant des difficultés notamment en matière sociale, économique et démographique. La mise en place de ces zones vise à endiguer le phénomène de désertification qui touche un grand nombre de communes françaises. Elle permet aux entreprises qui s'y implantent de bénéficier d'avantages fiscaux.
- Suite à un arrêté du 22 février 2018 modifiant l'arrêté du 16 mars 2017, la commune de Beauce la Romaine est classée à nouveau en zone de revitalisation rurale.

EPHAD

- La maison de retraite a un projet d'agrandissement en lien avec le Département et l'ARS. L'EPHAD projette d'acheter les bâtiments dont la commune est propriétaire. L'estimation des domaines en 2011 était de 1 000 000€. Actuellement leur loyer annuel est de 118 384€. Si elle contracte un emprunt de 1 800 000 € (1 000 000€ bâtiment actuel + 800 000 € l'extension) sur 25 ans, l'échéance annuelle serait de 93 617€ ce qui est inférieur au loyer actuel.

BALAYAGE CANIVEAUX

- La société MEYER nous propose le contrat 2018 avec les nombres de passage comme suit :
 - ✓ La Colombe, Membrolles, Tripleville, Verdes et Semerville : 4
 - ✓ Prénouvellon : 6
 - ✓ Ouzouer le Marché : 8 les grands axes et 6 les hameaux et rue OLM
- Le coût total est de 12 724.44€ (chaque commune doit revoir le nombre de kilomètres total de sa commune y compris les hameaux afin de vérifier si le chiffre est exact dans le contrat).
- Chaque commune doit prévoir les dates précises en accord avec la société MEYER pour l'année 2019.

EXTINCTEURS

- Quatre devis ont été demandés pour l'ensemble des extincteurs de Beauce La Romaine. Après étude des offres, la société DESAUTEL est retenue pour une maintenance à 8,20€ par extincteur. Le prix moyen de nos différents prestataires était autour de 10€ par extincteur.
- Il sera demandé à cette entreprise de passer dans toutes les mairies déléguées afin de lister la totalité des extincteurs.

PARC TELEPHONIQUE

- Le parc téléphonique de toute la commune Beauce La Romaine est à l'étude.
- Un devis nous est proposé par la Société Vodolis pour la Mairie d'Ouzouer le Marché pour un montant de 4 200€ HT qui comprend un standard et 9 postes. L'abonnement mensuel est de 199,20€ TTC.
- Monsieur le Maire propose de signer ce devis car les postes deviennent très vétustes et suite au dégât des eaux, le poste de Bernard est inutilisable et ne peut être remplacé avec la société actuelle.

PRET DE MATERIEL

- Le prêt de matériel (barrières) aux communes voisines (Binas) est gratuit.
- A l'avenir, une réflexion doit être menée concernant le prêt de matériel car cette tâche entraîne une lourdeur en termes de logistique pour les services techniques.

DEMATERIALIZATION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES AU REPRESENTANT DE L'ETAT

- Une convention est proposée entre l'Etat et la collectivité afin de transmettre tous les actes soumis au contrôle de légalité (délibérations) et contrôle budgétaire (budget)
- La collectivité doit choisir un opérateur qui sera chargé de la transmission électronique des actes de la collectivité, en vertu d'un marché. Des devis seront demandés. Monsieur le Maire propose de réfléchir et de délibérer lors d'un conseil au second semestre

BUDGET EAU

APPROBATION DU PRIX ET QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DU SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE PRENOUVELLON

- Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2017 du SIAEP de Prénouvellon (Syndical Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Prénouvellon qui regroupe les communes de Prénouvellon, Membrolles, Tripleville, Verdes et Charsonville). Le nombre de branchements est de 679.
- La société VEOLIA a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Les communes gardent la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
- Des ressources propres au service : le Forage de Le Gault a fourni 101 061 m³ d'eau traitée en 2017 (91 625 m³ en 2016 soit une augmentation de 10.3 %)
- Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau est de 84.8 % en 2017 (il était de 74.9 % en 2016).
- En 2017 les abonnés domestiques ont consommé 85 671 m³ (+42.1 % par rapport à 2016) soit en moyenne 70.5 litres par habitant. Cette augmentation correspond à l'intégration de Verdes sur une année complète.
- Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.
- Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 193.72 € soit en moyenne 1.61 €/m³.

➤ Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

APPROBATION DU PRIX ET QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE D'OUZOUER LE MARCHE

- Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport annuel du service de l'eau potable 2017 sur la commune déléguée d'Ouzouer le Marché.
- Données : 974 branchements (en augmentation de 0.09 % par rapport à 2016).
- La société SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Des ressources propres au service : le Forage Villermain a fourni 139 387 m³ d'eau traitée en 2017 (133 552 m³ en 2016).
- Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau est de 81.18 % en 2017 (il était de 80.8 % en 2016 soit une augmentation de 0.38 %).
- En 2017 les abonnés domestiques ont consommé 111 776 m³ en 2017 (+ 5.4 % par rapport à 2016) soit en moyenne 55 litres par habitant.
- Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité. 100 % des échantillons fournis ont été validés et aucun dépassement des références et des limites de qualité n'a été observé sur les paramètres physico chimique et bactériologiques lors des contrôles réalisés.
- Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 227.47 € soit en moyenne 1.9 €/m³. Sur ce montant, 57 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 29 % reviennent à la collectivité pour les investissements et 14% reviennent à l'Agence de l'eau pour la lutte contre la pollution. Les taxes s'élèvent à 5.5 %.

➤ Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

MISE EN PLACE DE LA MODELISATION HYDRAULIQUE

- La mise en place de la modélisation hydraulique (technique de diagnostic qui permet d'approfondir la connaissance du fonctionnement du réseau) du réseau d'Eau Potable a permis de détecter des dysfonctionnements sur le réseau, notamment une pression et un débit insuffisants (lieu-dit Chandry entre autres), impactant la défense incendie.
- Des points identifiés, qui continueront à poser problème, seront traités en étroite collaboration avec le SDIS 41.
- La SAUR a pour obligation dans son contrat DSP de renouveler du matériel, les pompes du château d'eau seront remplacées par des pompes à débit variable ainsi que deux débits maîtres pour un montant total 42 000€.
- A l'issue du rapport de la modélisation hydraulique pour résoudre le problème de Chandry, il est nécessaire de mettre du matériel supplémentaire pour corriger le débit des bornes incendie, ce coût de matériel est de 7 000 € sera pris en charge par le budget annexe AEP.
- Des risques CVM (chlorure de vinyle monomère) ont été détectés, les analyses ont été lancées pour en connaître les teneurs.

PROJET D'INTERCONNEXION

- Dans le cadre de la recherche de solutions de sécurisation des réseaux d'eau, la commune de Beauce la Romaine est engagée dans un projet d'interconnexion avec le SIAEP de Prénouvellon.
- Les études géotechniques, le diagnostic amiante/HAP et les investigations complémentaires sont achevées.
- Il est nécessaire de mettre en place une bache enterrée de 200 m³. En raison d'une obligation de pouvoir remplir la bache de manière gravitaire et non pas en relevage de pompe, celle-ci sera installée dans le hameau de Séronville au croisement de la rue du Moulin et la rue du Révérand-Père Bucher (RD25). Le coût du terrain pour la bache de stockage est de 10 000.00 € (terrain, notaire + géomètre). En ce qui concerne la traversée de l'interconnexion dans les champs autour d'Ouzouer le Marché, nous avons rencontré l'exploitant qui a des impératifs pour la saison 2019 ; nous en avons tenu compte dans l'établissement du marché de travaux à savoir : sur ces champs nous pourrions intervenir qu'à partir du 15 août jusqu'à fin septembre.
- Pour le chemin avant la voie GESTEM, la tranchée devra être réalisée au milieu du chemin et au plus tard avant le 1er Novembre 2019 car récolte et stockage de betteraves.
- Les délais sont respectés pour l'instant. Le rapport de la phase PROJET sera transmis courant juillet afin que le DCE soit prêt fin août. Par conséquent l'appel d'offre pour le choix des entreprises sera lancé en septembre.

VENTE MAISON VERDES

- La mairie déléguée de Verdes vend une maison située rue du petit marché parcelle n°912. Ce bien faisait partie de Groupama. Un acquéreur s'est proposé au prix de 18 000€, frais de notaire inclus.

➤ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité**

4G

Suite à l'inauguration de la 4G à OLM, il a été identifié deux zones blanches, deux pylônes supplémentaires seraient nécessaires, un dossier a été déposé au service spécialisé à la Préfecture du Loiret

EVOLUTION DU PERIMETRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VIDEOPROTECTION

- Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion au Syndicat Intercommunal de Vidéoprotection de Beauce la Romaine pour la totalité de son périmètre de commune nouvelle et l'extension du périmètre du SICOM aux communes de Chatillon sur Cher et Saint-Sulpice-de-Pommeray.

➤ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité**

- Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts et l'extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Vidéoprotection

➤ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité**

- La Préfecture de Loir-et-Cher a décidé de créer un Groupement d'Intérêt Public (GIP) dénommé « TELEMUS 41 » qui permettra de rechercher les financements de l'installation et l'entretien de dispositifs de renvoi d'images vers le Centre d'Opérations et de renseignement de la Gendarmerie de Blois

ELECTIONS 2020

- Chaque maire délégué doit réfléchir sur les prochaines élections municipales afin de connaître les personnes susceptibles de se présenter.
- Aujourd'hui le Conseil municipal est composé de 78 élus (81 au moment des élections municipales de 2014).
- La liste municipale au titre des élections de 2020 devra être paritaire. Pour assurer une représentation équitable des territoires des 7 communes déléguées, il serait opportun qu'elle soit composée comme suit (proportionnellement à ce qui prévalait dans les précédentes compositions des conseils) :
 - LA COLOMBE : 4 représentants
 - MEMBROLLES : 4 représentants
 - OUZOUEUR LE MARCHE : 7 représentants
 - PRENOUVELLON : 4 représentants
 - SEMERVILLE : 2 représentants
 - TRIPLEVILLE : 4 représentants
 - VERDES : 4 représentants
- Jean-Yves GASNIER souhaite que soit réévalué le nombre de représentants d'Ouzouer le Marché compte tenu de sa population. Jacky LEGUAY regrette le faible nombre de représentants de Semerville. Bernard ESPUGNA rappelle que cette représentation sur la liste est calculée de manière équitable, proportionnellement à la taille des conseils municipaux actuels pour ramener le nombre de conseiller de 81 à 29. Michel BEAUMONT indique qu'étant à l'origine du projet de commune nouvelle, il appelle les élus à se tourner vers l'avenir et à considérer la future représentation en 2020 comme traduisant la nouvelle entité, Beauce la Romaine, et à ne pas rester ancrés sur le périmètre des communes d'origine.

RESSOURCES HUMAINES

Evolution du tableau des effectifs

- Création poste adjoint technique Principal 2^{ème} classe (Avancement de grade Laurent Damas, Maryse BENOIST, et avancement par réussite à l'examen professionnel de Sylvain URBAN).
- Création poste adjoint Administratif principal 1^{ère} classe (Avancement de grade Françoise LAVAINE)
- Création d'un poste d'adjoint technique : Mikail PALAMUT arrive au terme de sa période de stage au 31 Août 2018. Considérant la satisfaction de cet agent au sein du service technique et le suivi de la formation d'intégration de 5 jours réalisée auprès du CNFPT, il est proposé la titularisation de cet agent.

➤ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité**

Renouvellement CDD Elisabeth BLES LU, Rédacteur

- Le Contrat d'Elisabeth BLES LU arrivant à échéance le 30 Juin 2018, il est prévu son renouvellement pour 6 mois soit jusqu'au 31 Décembre 2018.
- Pour information, le recrutement par contrat reste dérogatoire dans la fonction publique, le recrutement d'agents non titulaires de droit public est limitatif dans sa durée et dans le motif de recrutement.

Demande de disponibilité de droit Christelle Damiani, adjoint administratif

- Par courrier en date du 25 Juin 2018, Christelle Damiani sollicite une disponibilité de droit d'une durée de 3 ans afin de suivre son mari, muté dans les Bouches-du-Rhône.

- Cette disponibilité prend effet le 1^{er} Septembre 2018, le départ de Christelle est prévu le 27 Juillet.
- Il est lancé en urgence un recrutement d'un agent administratif pour le secrétariat des communes déléguées de la Colombe et Membrolles et un renfort en accueil du siège de Beauce la Romaine à Ouzouer le Marché.
- Une réflexion sur la réorganisation du pôle comptabilité est menée en parallèle.

Fin de la période CDD Christophe THAUVIN, adjoint technique

- Christophe Thauvin arrive au terme de son CDD le 31 Août 2018.
- Considérant la satisfaction de cet agent au sein du service technique dans les trois communes déléguées, il est proposé sa stagiairisation.

Document unique

- Cyril Bardeau, assistant de prévention de la Commune de Beauce la Romaine a été chargé cette année d'élaborer le document unique d'évaluation des Risques Professionnels.
- Un état des lieux de chaque poste dans chacune des communes déléguées a permis de retranscrire les résultats de cette évaluation, nous permettant désormais de mettre en place un plan d'actions, visant à améliorer les conditions de travail des agents.
- Ce document unique va être présenté pour avis au prochain Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale prévu le 11 Octobre.
- Le Conseil Municipal de Beauce la Romaine pourra alors adopter ce document unique par délibération.
- Une mise à jour à minima une fois par an se doit être réalisée afin de pérenniser la démarche dans le temps.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE – RETOUR A LA SEMAINE DE QUATRE JOURS A LA DEMANDE DES FAMILLES ET DES ENSEIGNANTS

- Conformément au décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, il est autorisé le retour à la semaine de quatre jours sous certaines conditions.
- Sous pression des parents et des enseignants, et pour diminuer leurs coûts, plus de 8 communes sur 10 auront demandé le retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018, selon une enquête de l'Association des maires de France.
- Sur le territoire de Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, la compétence scolaire est territorialisée sur la Beauce Oratorienne. Nous avons été saisis par l'Inspection académique pour définir à horizon de mi-février 2018 une position concertée avec les équipes enseignantes sur les rythmes scolaires.
- L'ensemble des équipes enseignantes relayant également la position des parents d'élèves souhaitent un retour à la semaine de 4 jours.
- Le Conseil communautaire a approuvé le retour de la semaine de quatre jours à la demande des familles et des enseignants.
- Le retour à la semaine de 4 jours a été validée suite aux négociations menées auprès des l'Inspection académique et la Région, organisatrice des transports scolaires.
- Tous les plannings et transports scolaires ont été revus. Les TAP seront remplacés par la garderie. Un tarif unique est proposé suivant le quotient familial de la CAF.

SPANC – FIXATION DES TARIFS AUX ADMINISTRÉS POUR LES DIFFÉRENTS CONTRÔLES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Le SPANC est un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) qui doit s'équilibrer en dépenses et en recettes. Seuls les usagers sont soumis à une redevance et participent, en complément des subventions de l'agence de l'eau Loire Bretagne, aux recettes du service.
- Actuellement, les tarifs appliqués aux usagers sont ceux votés par les anciennes intercommunalités dont ils dépendaient.
- Après l'attribution d'un nouveau marché conclu avec la société SUEZ Eau France, pour les différents contrôles des installations d'assainissement non collectif, les tarifs proposés sont les suivant :

1. Pour les installations existantes :
 - ✓ Diagnostic initial (premier contrôle) = 167,00 € TTC.
 - ✓ Contrôle de Bon Fonctionnement = 143,00 € TTC.
 - ✓ Une remise de XX% sera accordée pour des contrôles multiples (à partir du troisième contrôle pour un même propriétaire sur la même propriété).
2. Pour les installations neuves ou réhabilitation :
 - ✓ Contrôle de conception = 175,00 € TTC.
(85,00 € TTC pour le réexamen à la suite d'une non-conformité).
 - ✓ Contrôle de réalisation = 165,00 € TTC.
(85,00 € TTC pour le réexamen à la suite d'une non-conformité).
3. Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière :
 - ✓ Contrôle = 182,00 € TTC
 - ✓ Second contrôle (à la suite d'une demande particulière) = 142,00 € TTC

NOUVELLE CAMPAGNE DE CONTROLE SPANC

- Une campagne de contrôles de bon fonctionnement va démarrer à la rentrée sur l'ancienne Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne : 1910 installations à contrôler sur trois ans soit environ 630 installations par an.
- C'est la société SUEZ qui effectuera ces contrôles.
- Une réunion publique sera organisée par la CCTVL le 11 septembre 2018 à 18h à la salle des fêtes d'Ouzouer le Marché uniquement sur Beauce la Romaine (870 installations à faire ce qui représente plus d'un an de travail) et passerons ensuite aux autres communes (Epieds, Charsonville, Binas, Saint Laurent des Bois et Villermain)
- Après la réunion publique, des courriers seront envoyés aux administrés pour les inviter à prendre contact avec la société SUEZ afin de caler un rendez-vous.
- Le cout de la prestation est de 167 euros TTC pour un diagnostic initial (installation jamais visité) et de 143 € TTC pour le contrôle périodique.

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE VESTIAIRES AU GYMNASSE HENRI RAULIN A OUZOUEUR LE MARCHE, COMMUNE DELEGUEE DE BEAUCE-LA-ROMAINE

- La commune déléguée de Beauce La Romaine, Ouzouer le Marché, possède un centre sportif multisport au stade Henri Raulin. Ces équipements sont mutualisés entre plusieurs associations sportives qui occupent le complexe sportif en même temps.
- Les salles dédiées « Dojo et Danse » ne possèdent pas de vestiaires-sanitaires. Ces associations sportives partagent quotidiennement ceux des clubs de basket et de football.
- Le projet consiste à créer une construction, côté Nord de l'édifice, comprenant des vestiaires / sanitaires hommes et femmes et un bureau associatif. Cette réalisation sera attenante au dojo et à la salle de danse et permettra un accès direct à celles-ci.
- En juin 2017, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a lancé l'opération en désignant un maître d'œuvre (Chesneau-conception), un architecte (Atelier Méthode), un bureau d'étude structure (Qualiconsult) et un Bureau SPS (Socotec). Le permis de construire a été accordé le 19/02/2018.
- Après analyse des besoins et Etude d'avant-projet, un marché de travaux a été lancé en 8 lots.
- Après consultation des entreprises, le groupe de travail chargé de l'analyse des offres a proposé de retenir les offres technico économiques des entreprises suivantes :
 - LOT N°1 - Gros œuvre - VRD : BARBOSA : 40 600€ HT soit 48 720€ TTC
 - LOT N°2 - Charpente -couverture-bardage : DUPUIS/PEB : 46352,02€ HT soit 55 622,42€ TTC
 - LOT N°3 - Menuiserie aluminium : HENAULT : 11 997€ HT soit 14 396,40€ TTC
 - LOT N°4 - Isolation-cloisons -menuiserie Int : Eurl THIERRY : 18 984,80€ HT soit 22 781,76€ TTC
 - LOT N°5 - Electricité - Vmc : Sarl MENAGE : 9 900€ HT soit 11 880€ TTC
 - LOT N°6 - Plomberie-sanitaire : FJF Energies : 8 875,96 € HT soit 10 651,15€ TTC
 - LOT N°7 - Carrelage-faïence : CALADO : 12 490,48 € HT soit 14 988,57 € TTC
 - LOT N°8 - Peinture : CLAVEAU STYLE : 3 579,10€ HT soit 4 294,92 € TTC

TRANSFERT DE VOIRIES COMMUNALES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Dans le cadre des travaux de réfection de voiries réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, le Conseil communautaire du 22 février 2018 a autorisé la constitution d'un groupement de commandes avec des communes volontaires pour réaliser des travaux de voirie.
- Les communes de Baule, Beauce-la-Romaine, Beaugency, Cléry-Saint-André, Huisseau-sur-Mauves, Lailly-en-Val et Meung-sur-Loire ont proposé le transfert des tronçons suivants (hors bordures, hors Bourg et hors Hameaux) à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire dans le cadre de la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ».

Ouzouer le Marché, commune déléguée de Beauce la Romaine				
N°	Type de Voie	Dénomination	Repérage	Longueur
1	VC	Voie de Liaison	Entre la route de Meung et la Route de Beaugency	456 m

- Ces transferts de voies feront l'objet d'une évaluation des charges par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

BEAUCE LA ROMAINE - TRAVAUX 2018

- Après appel d'offres, les travaux concernant Beauce la Romaine ont été adjugés à l'entreprise EIFFAGE pour 132 559 € TTC (110 466 € HT), conforme à la prévision budgétaire.

OUZOUER LE MARCHÉ ANCHAT

Numéro de prix	Descriptif	Unité	Quantités
1	Travaux préparatoires		
1.1	Scarification et dégrafage du revêtement existant, chargement et évacuation	m2	480
2	Bordures et caniveaux		
2.1	Fourniture et pose de bordurettes P1	ml	30
3	Trottoirs		
3.1	fourniture et mise en œuvre d'enrobé sur une épaisseur de 4 cm	m ²	480
4	Divers		
4.1	Remise à niveau de bouches à clef	U	6

OUZOUER LE MARCHÉ CHANDRY

Numéro de prix	Descriptif	Unité	Quantités
1	Travaux préparatoires		
1.1	Découpe d'enrobés pour engravures	ml	535
1.2	Terrassement et évacuation des caniveaux	ml	535
1.3	Dégrafage des trottoirs en calcaire sur une épaisseur de 5 cm	m ²	800
1.4	Dégrafage des trottoirs en enrobé	m ²	50
1.5	Dégrafage des trottoirs en béton	m ²	50
2	Bordures et caniveaux		
2.1	Fourniture et pose de caniveaux CC1	ml	75
2.2	Fourniture et pose de bordures A2 et caniveaux CS1	ml	460
3	Voirie		
3.1	purges	m ²	75
3.2	Rabotage et évacuation de l'enrobé au long des bordures.	m ²	550
3.3	Fourniture et mise en œuvre d'enrobe sur une épaisseur moyenne de 5 cm	m ²	1650
4	Trottoirs		
4.1	Fourniture et mise en œuvre d'enrobé sur une épaisseur de 4 cm	m ²	920
4.2	Fourniture et pose de têtes de gouttières, de sabots et tuyaux (gargouilles)	u	14
4.3	Fournitures et pose de résine gravillonnée entrées charretières (ton pierre à choisir)	m ²	290
5.1	Marquage au sol en résine thermoplastique réfléchissante non glissante blanche et jaune pour passage piétons	u	1

OUZOUER LE MARCHÉ CHANDRY

Numéro de prix	Descriptif	Unité	Quantités
6	Signalisation verticale		
6.1	Fourniture et pose de panneaux passage piétons avec mats A13b classe 2		
7	Divers		
7.1	Dépose et repose du coussin Lyonnais existant	U	1
7.2	Remise à niveau de bouches à clé	U	25
7.3	Remise à niveau de bouches avaloirs	U	2
7.4	Remise à niveaux de chambres de tirage L 3t	U	1
7.5	Remise à niveaux de citerneaux	U	4

OUZOUER LE MARCHÉ PLACE DU CHÂTEAU

Numéro de prix	Descriptif	Unité	Quantités
1	Travaux préparatoires		
1.1	Dépose et repose de caniveaux CC1 pour pour raccordement entrées	ml	30
1.2	Terrassement des trottoirs, apport de calcaire ép. 0,20m	m ²	125
1.3	Dégrafage des trottoirs en calcaire ép. 4cm	m ²	148
1.4	Dégrafage des trottoirs en enrobé	m ²	100
1.5	Réglage et compactage avant enrobé	m ²	125
2	Trottoirs		
2.1	Fourniture et mise en œuvre d'enrobé sur une épaisseur moyenne de 4 cm	m ²	373
2.2	Fourniture et mise en œuvre de résine gravillonnée ton pierre	m ²	40
3	Voirie		
3.1	rabotage et évacuation de l'enrobé au long des bordures	m ²	550
3.2	Dégrafage et reprofilage en grave bitume 0/20	T	18
3.3	Fourniture et mise en œuvre d'enrobé sur une épaisseur moyenne de 5 cm	m ²	550
	Divers		
4.1	Mise à niveau de tampons	U	3
4.2	Mise à niveau de regards PTT	U	1
4.3	Mise à niveau de bouches à clé	U	5

PROJET DE MUTUALISATION POUR LA DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPO)

- Le règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016, s'applique au sein des Etats membres à partir du 25 mai 2018.
- Ce règlement impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données et prévoit la possibilité de désigner un seul délégué à la protection des données pour plusieurs organismes.
- La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire explore différentes pistes avec le Conseil départemental du Loiret, le Centre de Gestion du Loiret, le GIP Récia, l'Agence Loiret Numérique, avec la volonté de mutualiser la démarche avec les communes qui le souhaitent et de travailler si possible avec un des partenaires institutionnels existant.
- Les actions réalisées par le délégué à la protection des données (DPO) mutualisé par le GIP Récia sont les suivantes :
 - Cartographie des traitements de données personnelles
 - Analyse des risques en matière de sécurité des systèmes d'information
 - Mise en conformité légale et technique
 - Maintien de la conformité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FOOD-TRUCK TEMPORAIRE SUR LE SITE DE LA PISCINE D'OUZOUER LE MARCHÉ

- Afin d'offrir le service d'une prestation de restauration sur le site de la piscine d'Ouzouer le Marché durant la saison estivale 2018, une convention de mise à disposition d'un food-truck temporaire entre la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et Le Tablier Rouge (FOOD-TRUCK) va être signée. L'équipement mis à disposition est le club house. La mise à

disposition de ces équipements ou sites est consentie contre une redevance de 5 % sur le chiffre d'affaire qui permet de tenir compte des aléas climatiques.

SUBVENTION AU FSE DU COLLEGE RENE CASSIN

- Conformément à ses statuts, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a pour compétence « le soutien des activités pédagogiques des Foyers Socio-Educatifs (FSE) et des associations sportives des collèges sur l'ensemble du territoire communautaire ».
- Le Conseil communautaire a attribué une subvention de 2 400 € au Foyer Socio-Educatif (FSE) du Collège René Cassin de Beauce la Romaine.

CENTRALE SOLAIRE « LES TOURNESOLS » - PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SAS « LES TOURNESOLS » CREEE AVEC LA SOCIETE QUADRAN

- La Centrale solaire située sur la Zone d'Activités « Les Tournesols » est prévue sur une superficie d'environ 4 hectares, la société QUADRAN propose un partenariat à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire pour la création et la participation au capital de la SAS « Les Tournesols ».
- La CCTVL a approuvé la création de la SAS « Les Tournesols » et la participation au capital à hauteur de 25%, soit un apport en capital de 125 000€.
- Il sera procédé à une enquête publique entre le 16 juillet et le 24 août 2018 sur ce projet de parc photovoltaïque d'une puissance de 3,34 MWc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00